

La connectivité mobile des territoires ultramarins : quelles avancées en 2019 ?

QUALITÉ DES SERVICES MOBILES EN OUTRE-MER : UNE NETTE AMÉLIORATION EN 2019

L'Arcep publie les cartes de couverture des opérateurs et les résultats de son enquête annuelle sur la qualité de service en Outre-mer sur son site « Mon réseau mobile ». Ceci permet aux consommateurs ultramarins de comparer les performances des opérateurs, et aux décideurs de poser un diagnostic sur l'état de la connectivité mobile de leur territoire. L'ensemble des données est disponible en *open data*.

Les résultats de la campagne de mesure 2019 font apparaître une nette amélioration par rapport à l'année précédente et traduisent les efforts de déploiement de la 4G en Outre-mer. La qualité du service de données mobile a fait un bond conséquent depuis 2018 : les débits moyens doublent dans presque tous les territoires, et la qualité de la navigation web s'améliore en moyenne de moitié. Ces performances se rapprochent, voire, dans certains cas, dépassent celles rencontrées en Métropole.

COMMENT L'ARCEP A-T-ELLE MENÉ SA CAMPAGNE DE MESURES EN OUTRE-MER ?

La campagne, menée durant l'été 2019, a porté sur 2 volets complémentaires :

- Les mesures de qualité des services mobiles, effectuées sur le terrain entre mai et septembre 2019 pour tester la qualité de service (appel maintenu pendant 2 minutes, évaluation de la qualité d'un appel vocal, chargement d'une page web en moins de 10 secondes...). 227 000 mesures ont été ainsi effectuées sur plus de 52 000 km parcourus, dont 1 500 km en hélicoptère, sur la quasi-totalité des communes des territoires ultramarins.
- La vérification des cartes de couverture des opérateurs : ces cartes, réalisées à partir de simulations numériques, portent aussi bien sur les services voix et SMS que sur l'internet mobile. L'Arcep a vérifié que les cartes fournies par les opérateurs respectaient un niveau élevé de fiabilité à l'échelle de chaque territoire avant leur publication.

La Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte et La Réunion avaient fait l'objet de la campagne de mesures en 2018 ; cette année, l'Autorité a inclus les îles de Saint-Barthélemy et Saint-Martin, qui sont désormais disponibles sur « Mon réseau mobile ». En 2019, des

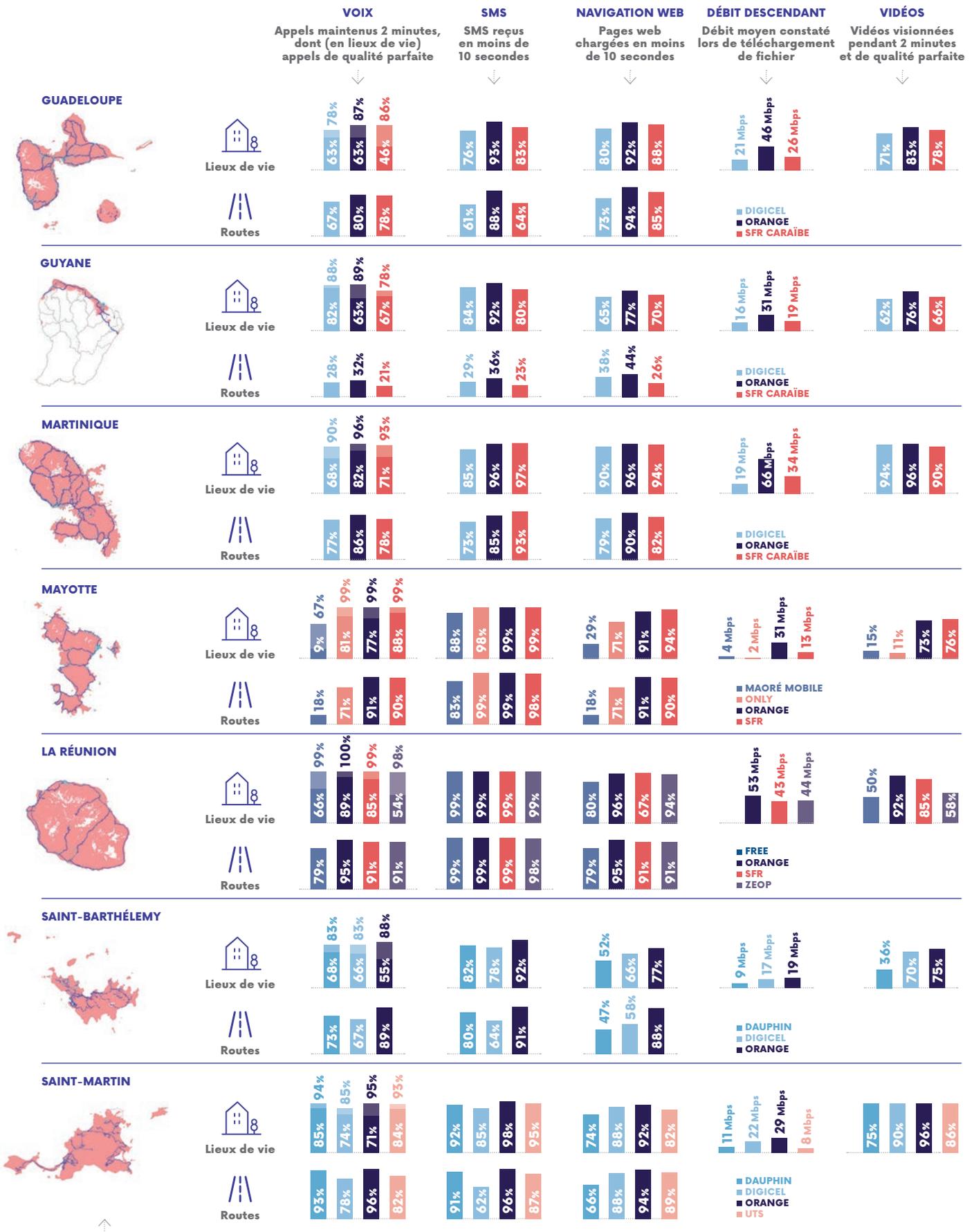
zones plus isolées ou difficiles d'accès qui n'avaient pas été mesurées auparavant ont aussi été testées, comme Terre-de-Bas en Guadeloupe, et les communes de Maripasoula, Papaïchton et Grand-Santi dans l'Ouest guyanais.



Certaines zones testées en Guyane n'étaient accessibles que par hélicoptère.

Par ailleurs, l'Arcep a élargi la gamme de tests mis en œuvre sur le terrain, pour être plus proche de l'expérience des utilisateurs. De nouveaux indicateurs ont ainsi été ajoutés, portant sur l'évaluation de la qualité des appels, le visionnage de vidéos en ligne, des tests de transfert de fichiers...

COUVERTURE ET QUALITÉ DE SERVICE MOBILE DANS CHAQUE TERRITOIRE (2^E SEMESTRE 2019)



● Point de mesure sur les lieux de vie (qualité de service) — Point de mesure sur les axes routiers (qualité de service)
 ■ Couverture 4G par au moins 1 opérateur

VERS DE NOUVELLES FRÉQUENCES POUR LA 5G EN OUTRE-MER

L'Arcep a lancé, fin 2019, une consultation publique pour recueillir les avis des acteurs sur l'attribution des fréquences de la bande 700 MHz à La Réunion et à Mayotte et de la bande 3,4 - 3,8 GHz à La Réunion.

Cette consultation publique s'inscrit dans le contexte de l'arrivée de la 5G : les réseaux mobiles vont connaître une évolution majeure avec l'introduction des technologies de 5^e génération. Elles permettront de répondre aux attentes, toujours plus importantes, des utilisateurs grand public et professionnels désireux d'accéder à des

services mobiles à très haut débit et à faible latence, performants et fiables. Les bandes 700 MHz et 3,4 - 3,8 GHz ont à ce titre été identifiées en Europe parmi les fréquences dites « pionnières » pour le lancement des réseaux 5G.

Cette première consultation était centrée sur les territoires de La Réunion et de Mayotte. Les travaux se poursuivent également pour les autres territoires, en vue de préparer des attributions de fréquences pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.

LA PAROLE À...



MATHIEU WEILL

Chef du service de l'Économie numérique à la Direction générale des entreprises du ministère de l'Économie et des Finances

Propos recueillis en janvier 2020

AMÉLIORER LA COUVERTURE MOBILE OUTRE-MER

En mai 2019, un courrier de la secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, de la ministre de la Cohésion des territoires et de la ministre chargée des Outre-mer a été adressé aux collectivités territoriales ultramarines, afin d'annoncer le lancement des travaux en vue de l'attribution de nouvelles fréquences, en particulier la bande 700 MHz et pour les interroger sur les besoins locaux de couverture mobile.

Préalablement, à l'issue des Assises de l'outre-mer, le Gouvernement s'est engagé à conduire une action ciblée dans les départements, régions et collectivités d'Outre-mer et une enveloppe de 10 millions d'euros a été sécurisée pour ce programme exceptionnel, afin de répondre, au cas par cas, aux problèmes spécifiques de couverture mobile de ces territoires.

Ces initiatives constituent 2 leviers puissants que le Gouvernement souhaite articuler au cours de l'année 2020 afin d'en obtenir les meilleurs résultats pour la couverture mobile ultramarine.

D'un côté, le levier financier va permettre de répondre aux besoins de couverture mobile les plus complexes, de l'autre, le levier des fréquences, au travers du processus d'attribution de la bande 700 MHz et de la bande 3,5 GHz¹, sera articulé de manière complémentaire pour intégrer le maximum de besoins de couverture identifiés par les acteurs locaux.

À ce titre, l'année 2019 a donné lieu à des échanges approfondis entre le Gouvernement et les collectivités ultramarines, qui ont fait remonter leurs besoins de couverture mobile. Le Gouvernement avait en effet lancé une phase de dialogue, avec des réunions au premier semestre avec chaque territoire. Par la suite, un travail important d'analyse et de recueil des besoins a été réalisé par les acteurs locaux (collectivités, régions, départements, communes). Ce diagnostic précis à l'échelle de zones spécifiques signalées par chaque territoire est venu compléter les informations des pouvoirs publics. Sur la base de ces

éléments actualisés et priorisés, le Gouvernement sera en mesure de formuler avant l'été 2020 une feuille de route qui précisera les modalités d'utilisation de l'enveloppe des 10 millions d'euros.

En parallèle, après avoir interrogé les opérateurs sur chaque territoire et avoir pris part au dialogue initié entre le Gouvernement et les autorités locales, l'Arcep a publié en décembre 2019 une consultation publique pour l'attribution de nouvelles fréquences dans les bandes 700 MHz et 3,5 GHz à La Réunion, et la bande 700 MHz à Mayotte. Cette consultation publique constitue l'une des premières étapes du processus d'attribution. Courant 2020, suivront les consultations publiques consacrées aux autres territoires ultramarins.

En articulant ainsi l'utilisation de l'enveloppe des 10 millions d'euros et l'attribution des fréquences et en associant les collectivités au processus, le Gouvernement entend confier aux territoires ultramarins toutes les clés de l'amélioration de la couverture mobile.

1. La bande 3,5 GHz n'est pas mobilisable immédiatement dans tous les départements et territoires d'Outre-mer.